

*Avoir l'intention d'agir, est-ce croire que l'on va faire quelque chose ?*

L'argumentation qui vient d'être esquissée ne montre même pas qu'avoir une intention implique le fait d'avoir une croyance qu'on va faire quelque chose. Cette argumentation montre qu'un homme qui dit sincèrement « J'ai l'intention de le faire » ou « Je le ferai » doit, sous certaines conditions, croire qu'il le fera. Mais il se peut que ce soit le fait de le dire, pas l'intention elle-même, qui implique la croyance. Et je pense que nous pouvons voir que c'est le cas. La difficulté vient du fait que nous avons employé la notion de sincérité à deux fins distinctes. Nous avons commencé par considérer des cas dans lesquels, en disant « J'ai l'intention de » ou « Je ferai », j'autorise un auditeur à croire que je ferai la chose en question. Et dans ces cas il est évident que si je suis sincère, si les choses sont telles que je les représente, alors je dois croire que je ferai la chose en question. Mais l'argumentation qui précède repose sur une hypothèse qui n'est pas justifiée, à savoir qu'à tout moment où je dis sincèrement que j'ai l'intention de faire quelque chose je dois croire que je le ferai, parce que la sincérité requiert ici que je sache que j'ai l'intention de le faire. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il y a des cas où la sincérité de celui qui énonce la phrase « J'ai l'intention de faire telle chose » requiert qu'il croie qu'il fera telle chose, mais notre argumentation précédente présuppose que l'on range parmi ces cas tous ceux dans lesquels le locuteur sait ou croit qu'il a l'intention de le faire.

A partir du moment où nous distinguons la question de savoir comment une certaine croyance se trouve impliquée quand on avoue avoir une certaine intention de la question de savoir comment une croyance se trouve impliquée par le fait qu'on a une intention, le lien entre les deux ne pourra que nous apparaître comme douteux dans le second cas.

C'est une erreur que de supposer que si un agent fait quelque chose intentionnellement, il doit savoir qu'il le fait. Supposez en effet qu'un individu rédige son testament avec l'intention d'assurer le bien-être de ses enfants. Il peut avoir des doutes quant aux chances de succès de ce qu'il fait et continuer à les avoir jusqu'à sa mort ; et pourtant en rédigeant son testament, il peut en fait se trouver assuré le bien-être de ses enfants, et si c'est le cas c'est certainement quelque chose qu'il fait intentionnellement. On peut être sceptique et penser que cet exemple est mauvais parce que l'on refuse d'admettre qu'un homme puisse *maintenant* assurer le bien-être de ses enfants, si ce bien-être inclut des événements qui doivent encore se produire. Voici donc un autre exemple : en écrivant sur cette page et en appuyant très fort je peux avoir l'intention de produire dix copies carbone lisibles. Je ne sais pas, ni ne crois de façon assurée, que je réussis à le faire. Mais si je suis en train de produire dix copies carbone, c'est sûrement quelque chose que je fais intentionnellement. Ces exemples ne prouvent pas que l'intention pure ne puisse pas impliquer une croyance, car ce sont tous des exemples où l'on agit avec une certaine intention. Néanmoins, il est difficile d'imaginer que l'on ne puisse pas dire la même chose quand il s'agit d'une intention pure. Au moment où il rédige son testament, non seulement notre homme agit avec l'intention d'assurer le bien-être de ses enfants. S'il peut douter qu'il soit effectivement en train de faire ce qu'il a l'intention de faire, il peut sûrement douter aussi qu'il fera ce qu'il a l'intention de faire.

D. Davidson, « Avoir une intention » in *Actions et événements*, pp. 130-1